



PROGRAMME DE FORMATION

EXERCEZ LE POUVOIR DISCIPLINAIRE

STRUCTURES PRESTATAIRES # DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les principes du droit disciplinaire
- Savoir identifier un comportement fautif et trouver la sanction proportionnée
- Maîtriser la procédure disciplinaire
- Identifier les points de vigilance, les erreurs à éviter et limiter le risque prud'homal
- Améliorer et sécuriser vos pratiques professionnelles à partir de l'analyse de vos documents

ORGANISATION DE LA FORMATION

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

10 participants
maximum

Moyen d'évaluation

Questionnaire

Durée

7 heures
1 jour ou 2 demi-journées

Format

En présentiel ou distanciel
Nous contacter

Session

INTER ou INTRA
Nous contacter

Tarif

INTER : 720€ TTC (600€ HT)
INTRA : nous contacter



Formatrice

Vanessa SOMMIER
Avocate

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

1. Connaître l'environnement juridique du pouvoir disciplinaire

- Les fondements du pouvoir disciplinaire
 - Le contrôle et la surveillance du salarié
 - L'importance du règlement intérieur et l'impact des notes de services
 - Le rôle du contrat de travail
- Auto-positionnement : enjeux de l'exercice du pouvoir disciplinaire

2. Identifier un agissement fautif, apprécier sa gravité, choisir une sanction

- Le fait fautif
 - La règle « non bis in idem »
 - La prescription de la faute
 - Distinctions faute et incompétence
 - L'échelle des sanctions disciplinaires
- Illustrations de fautes : retards, absences injustifiées, refus de mission, violation des obligations, non-respect de planning

3. Constituer un dossier disciplinaire « solide »

- La preuve de la faute : moyens autorisés / interdits
 - La nécessité des informations et écrits préalables
 - L'intérêt des sanctions pour constituer le dossier
 - L'analyse du dossier et du risque
- Partage d'expériences : illustrations de vos dossiers disciplinaires

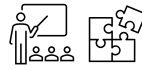
4. Mettre en œuvre la sanction disciplinaire

- Le calendrier de procédure
 - La convocation à l'entretien préalable
 - La tenue de l'entretien préalable
 - La notification de la sanction
- Mises en situation | Règles de l'entretien préalable : l'assistance du salarié, les attitudes à adopter, les pièges à éviter

5. Cerner les spécificités du licenciement disciplinaire

- Les principes du licenciement
 - La motivation du licenciement
 - La procédure de licenciement
 - Les suites du licenciement disciplinaire
- Réflexion/actualité juridique : abandon de poste / démission présumée

MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation



Echanges pratiques

Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate

NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

contact@pragmatis-avocats.fr

04 75 78 41 38